

**Procès-verbal de la réunion du conseil Municipal de Denney  
Du 15 février 2023 à 19h30**

**Nombre de conseillers en exercice : 12**  
**Nombre de conseillers présents : 8**  
**Nombre de votants : 11**

M. le Maire ouvre la séance à 19h30 il a procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal, Mme Elisabeth VUILLAUMIE est désignée pour remplir cette fonction.

**Présents** Mrs Mmes : MORGEN Jean-Paul, FERNANDEZ Dorothee, GASPARI Christelle, EHRET Christophe, MAGAGNA Livio, VUILLAUMIE Elisabeth, PERIAT Fabrice, GOCTU Aysun.

**Absents excusés** : Mme REMOND Samantha -  
Mme MEY Béatrice ayant donné procuration à Mme FERNANDEZ Dorothee,  
M. LUGAN Ludovic ayant donné procuration à M. EHRET Christophe,  
M. CHATILLON Ludovic ayant donné procuration à M. MORGEN Jean-Paul.

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation PV conseil du 13 janvier 2023
- 2) Archives communales
- 3) Programmation travaux forêts – état d'assiette 2023
- 4) Programme travaux (sylvicole, infrastructure, maintenance)
- 5) Subvention sécurité routière
- 6) Proposition CDG dispositif signalement actes violents
- 7) Questions diverses et informations

**1) Approbation PV conseil du 13 janvier 2023**

[DELIBERATION n° 2023/02/01](#)

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 13 janvier 2023,  
**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2023.**

**2) Archives communales**

[DELIBERATION n° 2023/02/02](#)

M. le Maire expose : les archivistes du Centre de Gestion 90 ont réalisé, en fin d'année 2022, un bilan de nos archives communales pour une éventuelle intervention courant 2023. Le coût est estimé à 2170.40 €.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,  
Décide de retenir la prestation présentée par le CDG 90  
Autorise le Maire à signer la convention à disposition du service « Archives » du CDG 90.**

**3) Programme travaux forêts – état d'assiette 2023**

[DELIBERATION n° 2023/02/03](#)

M. le Maire présente au conseil l'état d'assiette des coupes pour 2023 représentant un volume prévisionnel de 490 m<sup>3</sup> sur les parcelles suivantes :  
3 ar, 5 af, 5r, 6 af, 6 r, 7 af, 8 af, 8 j , vente en bloc et sur pied, et en délivrance (affouage).

**Le conseil municipal, à l'unanimité,  
Approuve l'état d'Assiette 2023 proposé par les services de l'ONF.**

**4) Programme travaux (sylvicole, infrastructure, maintenance)**

[DELIBERATION n° 2023/02/04](#)

M. le Maire présente au conseil le programme de travaux 2023 en forêt communal proposé par les services de l'ONF :

- Travaux sylvicoles programmés sur les parcelles 16 r, 8 r, (régénération, maintenance de cloisonnement, nettoyage, plantation) le devis est de 4 611.16 €.
- Travaux de maintenance programmés sur les parcelles 1 ar, 2 ar, 3 ar, 5 af, 6 af, 7 af, 15 et 15 a2 (entretien parcellaire, mise en peinture, ouverture manuelle avec marquage en peinture) le devis est de 2 684. 36 €.
- Travaux sylvo-cynégétique : parcelle 8 r, entretien de filets de protection, dépose et repose pour 60 plants, passage de débroussailleuse, le devis est de 300.00 €

Soit un programme total de 7 595.52 € HT soit 8 385.08 € TTC.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,  
Valide le programme ordinaire 2023 proposé par les services de l'ONF.**

**5) Subvention sécurité routière**  
[DELIBERATION n° 2023/02/05](#)

M. le Maire expose : l'association Prévention Routière va intervenir dans « le cadre du passage de la piste dans les écoles » au sein de l'école élémentaire de DENNEY.  
Pour cette intervention l'association sollicite auprès de la commune une subvention de 150 €.

**Le conseil, à l'unanimité,  
Décide d'attribuer à cette association Prévention Routière une subvention de 150 €.**

**6) Proposition CDG dispositif signalement actes violents**  
[DELIBERATION n° 2023/02/06](#)

M. le Maire expose au conseil la question du signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.  
Le CDG propose aux communes d'adhérer à un dispositif de signalement des actes, pour enregistrer la demande, renvoyer son auteur vers un tiers de confiance tel qu'une association de victimes, la médecine du travail..., d'informer l'employeur des faits....

L'adhésion à ce dispositif est affectée à l'année, pour la commune l'adhésion serait de 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Décide de ne pas adhérer au dispositif présenté par le CDG 90.

**7) Questions et informations diverses**

- Grand Belfort - Concours plan paysage : le Maire présente le règlement, les critères d'attribution, les modalités de candidatures, les conditions éligibles... pour l'attribution d'une aide à hauteur de 50 % des travaux.  
Il est proposé éventuellement d'aménager le terrain acheté récemment « Sous Vaux »,
- Cordoba : il sera proposé lors de la prochaine commission travaux le choix des entreprises.
- M. Magagna Livio va contacter l'EPIDE pour l'entretien des vestiges du fort situé au Bromont.

---

Séance levée à 20h35

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations.  
Ce registre peut être consulté en mairie.

Elisabeth VUILLAUMIE  
Secrétaire de séance,

Jean-Paul MORGEN  
Maire,